



*Mesdames, Messieurs les Présidents
des clubs affiliés*

Paris, le 09 mai 2016

Madame, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à l'**Assemblée Générale ordinaire et élective** (le mandat actuel arrivant à expiration) du **Comité Départemental de Roller Sports de Paris (CDRS75)** qui se tiendra le :

**Le jeudi 9 juin 2016 à 19h30 (émargement à partir de 19h)
CDRS75 c/o CDOS de Paris - 32 rue Rottembourg 75012 Paris**

Ce courrier tient lieu de convocation.

Comme le prévoient nos statuts, le représentant de votre association à l'assemblée générale devra être licencié à la Fédération et [présenter sa licence au moment de l'émargement.](#)

-Ordre du jour :

- Election du conseil d'administration
- Election des délégués des clubs pour l'AG Fédérale
- Questions diverses

En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de donner pouvoir à l'un des membres présents via le formulaire joint.

Tous les membres du CDRS75 peuvent déposer une liste de candidats au conseil d'administration au minimum 15 jours avant la date de l'élection. La liste devra comporter 10 candidats, tous membres de la FFRS, à jour de licence au moment de l'assemblée générale. Les listes incomplètes sont proscrites.

Election des délégués : Chaque candidat devra remplir et signer sa déclaration de candidature qui devra être retournée [en lettre recommandée avec accusé de réception \(ou remise en mains propres\)](#) au Comité de Paris [au plus tard le mardi 24 mai 2016 cachet de la poste faisant foi.](#)

Aucune candidature ne sera recevable après cette date.

Pour information, **la liste des candidats sera communiquée par courrier électronique à l'ensemble des clubs dans les jours précédant l'Assemblée Générale et le site du Comité de Paris.**

Je vous remercie également de bien vouloir nous adresser par écrit [avant le mardi 24 mai 2016](#) les questions diverses que vous souhaiteriez éventuellement voir inscrites à l'ordre du jour.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations sportives les meilleures.

**Mme BERNARD Christine
Présidente du CDRS75**



**Comité Départemental de Roller
Sports de Paris (CDRS75)**

Assemblée Générale électorale
du Jeudi 9 juin 2016 à 19h30 dans
notre local du CDOS de Paris
32 rue Rottembourg 75012 Paris

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	NOM	PRENOM	ADRESSE	N° LICENCE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

Date :

Signature de la tête de liste :

Conditions d'éligibilité

Article 9 des statuts de comité départemental

La composition du Conseil d'Administration doit veiller à refléter l'équilibre de représentation des disciplines sur le territoire départemental.

La représentation des hommes et des femmes y est garantie par l'attribution d'un nombre de sièges au sexe le moins représenté parmi les licenciés, sans considération d'âge ni de toute autre condition d'éligibilité aux instances dirigeantes. Si la proportion du sexe le moins représenté parmi les licenciés est inférieure à 40 %, alors le nombre de sièges attribué au sexe le moins représenté devra être de 40 %. Si la proportion de licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, alors le nombre de sièges attribués au sexe le moins représenté devra être de 25 %.

Pour déterminer la proportion de la représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration, sont prises en compte les licences délivrées au 30 juin de la saison sportive précédant les élections.

I - Candidats

Les candidats au Conseil d'administration doivent :

- être âgés au minimum de 18 ans révolus au jour de l'élection ;
- être licenciés l'année sportive en cours et l'année sportive précédente dans une association affiliée dans le ressort territorial du comité départemental ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- résider dans le ressort territorial du comité départemental depuis au moins quatre (4) mois avant la date limite de dépôt des candidatures ou dans une commune limitrophe du territoire ;

Les candidats à l'élection au titre d'une discipline doivent être licenciés à titre principal dans cette discipline.

Chaque candidat de la liste devra fournir :

- une attestation sur l'honneur du candidat certifiant qu'il jouit de ses droits civiques ou copie du casier judiciaire n°3 ;
- une photo d'identité ;
- une photocopie de la licence ;

Ne peuvent être élues au Conseil d'Administration :

- 1°) Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à l'inscription sur les listes électorales.
- 2°) Les personnes de nationalité étrangère, condamnées à une peine, qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à l'inscription sur les listes électorales.
- 3°) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu, constituant une infraction à l'esprit sportif et à la déontologie du sport.

II - Liste

Les membres du Conseil d'Administration sont élus au scrutin secret de liste, à deux tours, par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans, correspondant à l'Olympiade. Ils sont rééligibles.

Seules les listes complètes sont recevables. Les listes doivent comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

La composition des listes candidates doit refléter l'équilibre des disciplines sur le territoire départemental.

Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes sous peine d'irrecevabilité des listes candidates concernées.

Le dépôt d'une liste n'est recevable que s'il est accompagné de la présentation d'un projet sportif pour l'ensemble du comité départemental et pour la durée du mandat du Conseil d'Administration.

La date limite de dépôt des listes est fixée à quinze (15) jours francs avant la date de l'Assemblée Générale.

Chaque liste est composée de manière à respecter la proportion observée entre les femmes et les hommes parmi les licenciés de la Fédération, au regard des licences délivrées au 30 juin de la saison sportive précédant les élections.

Article 3 du règlement intérieur du comité départemental

Les candidatures doivent être présentées par listes, et notifiées au comité départemental à l'attention du Président de celui-ci, lequel les valide.

L'envoi des candidatures se fait obligatoirement par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard quinze (15) jours francs avant la date de l'Assemblée Générale.

A peine d'irrecevabilité, la liste de candidatures doit respecter le formulaire type établi par la Fédération. Elle doit comporter le nom et prénom, l'adresse personnelle de chaque candidat, ainsi que leur numéro de licence valable à la date limite de dépôt des candidatures.

La liste doit être signée par la personne en tête de la liste.

Chaque candidat de la liste devra fournir :

- Une attestation sur l'honneur du candidat certifiant qu'il jouit de ses droits civiques ou copie du casier judiciaire n°3 ;
- Une photo d'identité ;
- Une photocopie de la licence ;



Comité Départemental de Roller Sports de Paris (CDRS75)

Assemblée Générale électorale
du Jeudi 9 juin 2016 à 19h30 dans
notre local du CDOS de Paris
32 rue Rottembourg 75012 Paris

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

ELECTION AU POSTE DE REPRESENTANT DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE

NOM : Prénom : Sexe :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance :

N° de licence :

Email :

Je soussigné,, faire acte de candidature pour le poste de
représentant des clubs du comité départemental de à l'Assemblée
Générale de la fédération.

Date :

Signature

Conditions d'éligibilité

Article 13 du règlement intérieur de comité départemental

Les candidats pour être représentant des clubs du comité départemental à l'Assemblée Générale fédérale doivent :

- être âgés au minimum de 18 ans révolus au jour de l'élection ;
- être titulaire d'une licence pour l'année sportive en cours au titre d'une association affiliée, dont le siège social se situe dans le ressort territorial du comité départemental

Article 14 du règlement intérieur de comité départemental :

Les candidats sont tenus de faire une déclaration sur un formulaire fédéral type fourni par le comité départemental.

La déclaration de candidature est remise personnellement contre récépissé par le candidat ou envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, au siège du comité départemental au plus tard quinze (15) jours francs avant la date de l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale Elective

Comité Départemental de Roller Sports de Paris (CDRS75)
Le jeudi 9 juin 2016 à 19h30 dans notre local : CDOS de Paris 32 rue Rottembourg 75012

POUVOIR OU PROCURATION

(à retourner par courrier au comité départemental (CDRS75 c/o CDOS 32 rue Rottembourg 75012 Paris) avant le 02 juin 2016 ou à présenter lors de l'émargement)

Mlle, Mme, M. (nom + prénom) :

Président du Club de :

N° CLUB : |__|__|__| |__|__|__| →

A remplir obligatoirement, n°inscrit sur la licence (à côté du nom du club)

Ne participera pas personnellement à l'Assemblée générale et, afin de le (la) représenter (une seule réponse possible),

DONNE POUVOIR A (membre licencié de l'association) :

Mlle, Mme, M. (nom + prénom) :

DONNE PROCURATION A (délégué d'une autre association) :

Mlle, Mme, M. (nom + prénom) :

Représentant du club de:

N° CLUB : |__|__|__| |__|__|__|

DONNE PROCURATION A (membre du Conseil d'Administration) :

Mlle, Mme, M. (nom + prénom) : →

A remplir obligatoirement

Extrait des statuts (article 6) : « (...) Le vote par procuration est autorisé. Une association sportive peut donner procuration au représentant d'une autre association sportive (le Président de celle-ci ou son mandataire à l'Assemblée Générale), ou à un membre du Conseil d'Administration. Toutefois, nul ne peut être porteur de plus de deux procurations. »

Fait à :

Le Président,
(Cachet du club et signature)

Le :